

A Guin, le parcage se paye par smartphone

Singine » Dès le 1^{er} février, les automobilistes utilisant l'une des 250 places de parc du centre de Guin pourront payer leur stationnement avec leur téléphone portable, grâce à l'application SEPP.

Guin est la première localité du canton de Fribourg à se doter de cette application développée par Mathom, une start-up installée dans la zone industrielle de Birch. Permettant de transformer un téléphone portable en parcmètre, elle est déjà utilisée dans la région d'Interlaken (BE) et à Klosters (GR). A Guin, on pourra l'utiliser sur six parkings payants totalisant 250 places.

Après avoir installé l'application SEPP, s'être identifié (ainsi que son véhicule) et avoir transmis les données de sa carte de crédit, l'utilisateur n'a plus besoin de monnaie ni de ticket de parcage. Lorsqu'il quitte son véhicule, le système commence son compte à rebours à partir de la durée de stationnement maximale autorisée sur le site choisi. De retour à sa voiture, il n'a ensuite plus qu'à interrompre le décompte afin d'être taxé à la minute près.

Depuis son lancement l'année dernière, l'application a déjà été téléchargée plus d'un millier de fois. Ses concepteurs sont en train de contacter des collectivités locales

dans toute la Suisse. «Nous avons pris contact avec des centaines de communes», explique **Thomas Schneuwly, directeur de la start-up**. Les régions touristiques seraient particulièrement intéressées par cette solution simple pouvant être appliquée aussi en anglais.

Depuis peu, SEPP est ainsi utilisable sur le parking extérieur de Bernexpo, comptabilisant 1800 places. L'application a reçu, en novembre dernier, la médaille d'argent du «Best of Swiss Apps», catégorie innovation. Syndic de Guin, Kuno Philipona est convaincu que les jeunes automobilistes – mais aussi tous les utilisateurs axés sur les technologies numériques –

opteront pour ce système. Les autres continueront d'utiliser les bons vieux horodateurs à monnaie, qui resteront en place.

Le Conseil communal a aussi été séduit par la possibilité, pour le personnel chargé de la surveillance des places de stationnement, de gérer les contrôles et les éventuelles amendes directement via smartphone. «Si ce système nous permet de dresser moins de contredanses, tant mieux», apprécie le syndic. Qui imagine que l'application pourrait aussi être utilisée, à terme, sur les parkings extérieurs de la commune, notamment près des sites sportifs. »